

**APPEL A CONTRIBUTION PHOTOS « BORDS DE ROUTE »  
REGLEMENT ET AUTORISATION**

**Article 1 - ORGANISATEUR** La médiathèque communale de Cassagnes-Bégonhès située 22 avenue de Lodève 12120 Cassagnes-Bégonhès, représentée en la personne de la bibliothécaire (ci-après dénommé l'organisateur), organise **du 01 juillet au 30 septembre 2019** inclus, un appel à contribution photo intitulé « Bords de route ».

**Article 2 - QUI PEUT PARTICIPER** Cet appel à contribution est ouvert à toute personne physique.

**Article 3 - COMMENT PARTICIPER** Les participants devront envoyer **du 01 juillet au 30 septembre 2019 minuit**, par mël à l'adresse suivante : [bibliotheque.cassagnes@gmail.com](mailto:bibliotheque.cassagnes@gmail.com) une ou plusieurs photographies prises par leur soin et en lien avec le thème. Les participants devront indiquer leur prénom, nom, code postal (commune) et téléphone en fournissant des informations exactes. *A tout moment, le participant est responsable de l'exactitude des informations qu'il a communiquées.*

**Article 4 – SPECIFICITE DES PHOTOGRAPHIES** Les participants devront s'assurer lors de l'envoi de leur photographie que les conditions suivantes sont respectées :

- les photographies devront être au format jpeg ;
- les photographies envoyées devront être libres de droit ;
- si la photographie représente d'autres personnes (adultes ou enfants), le participant devra avoir obtenu l'autorisation de cette personne ou des parents de l'enfant afin de permettre aux organisateurs d'utiliser cette photographie ;
- les photographies ne devront pas porter atteinte, d'une quelconque manière, à toute personne et ne pas constituer un outrage aux bonnes mœurs, une incitation à la réalisation de certains crimes ou délits, à une quelconque provocation ou discrimination, à la haine ou à la violence. De même, les photographies de personnes nues ou en partie dénudées ne sont pas autorisées ;
- les photographies feront l'objet d'une modération et sélection si nécessaire au préalable par l'organisateur.
- en participant à l'appel à contribution, chaque participant accepte que sa ou ses photographies puissent être diffusées et exploitées librement :
  - sur les supports et relais habituels utilisés par la médiathèque de Cassagnes-Bégonhès; presse, web et notamment le portail (<http://www.cassagnes-begonhes.fr/public/>) et le portail (<http://mediatheque.aveyron.fr/>).
  - lors de l'exposition « Bords de route » présentée à la médiathèque de Cassagnes-Bégonhès du 02 novembre 2019 au 04 janvier 2020.

**Article 5 - INFORMATIQUE ET LIBERTES** Les coordonnées des participants pourront être traitées par voie informatique. Conformément à la loi n°2018-493 relative à la protection des données personnelles du 20 juin 2018, chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou même de suppression des informations nominatives le concernant, droit qui peut être exercé par l'envoi d'un courrier à l'adresse suivante : Médiathèque de Cassagnes-Bégonhès - appel à contribution « Bords de route »- 22 avenue de Lodève 12120 Cassagnes-Bégonhès. Les données collectées à cette fin sont obligatoires pour participer à l'appel à contribution. Par conséquent, les personnes qui souhaiteraient supprimer ces données avant la fin de l'appel à contribution ne pourront pas participer à l'appel à contribution. Les participants autorisent expressément l'organisateur à reproduire et à publier gracieusement sur les documents d'information liés au présent appel à contribution l'identité des participants, à savoir les initiales de leur nom, leur prénom ainsi que le code postal de leur lieu d'habitation (commune).

**Article 6 - ACCEPTATION DU REGLEMENT** La participation à cet appel à contribution implique l'acceptation totale du présent règlement. Tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera automatiquement l'élimination du participant. L'organisateur se réserve le droit de contrôler l'exactitude des renseignements fournis par les participants.

**Article 7 - RESERVE** L'organisateur ne saurait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le présent appel à contribution devait être modifié, reporté ou annulé partiellement ou totalement. Sa responsabilité ne saurait être engagée et aucune réparation ne pourrait lui être demandée.

L'organisateur se réserve la possibilité d'invalider à tout moment et sans préavis la participation de tout participant qui n'aurait pas respecté le présent règlement.

**Article 8 - LOI APPLICABLE** Le présent règlement est soumis à la loi française.

NOM : ..... PRENOM : .....

CODE POSTAL : ..... N° de téléphone : .....

J'atteste sur l'honneur avoir lu et accepté le présent règlement.

Faits à ..... | Signature :

Le ..... /..... /.....